

aa							aa
Date							
Visa							
24. DEZ. 1991							
Ref.							

(((MUR02630 BRNA4873

UR AMMOSCOUO
BERNEDA

BERN 23.12.91 18:27 U R G E N T

6345

COPIE POUR INFORMATION A L'AMBASSADE DE SUISSE, MOSCOU

ETATPRIORITE
SON EXCELLENCE
MONSIEUR SAPARMOURAT ATAEVITCH N I J A Z O V
PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE DE TURKMENISTAN

EXCELLENCE,

J'AI L'HONNEUR DE PORTER A VOTRE CONNAISSANCE QUE LE CONSEIL
FEDERAL SUISSE A PRIS, LE 23.12.1991, LA DECISION SUIVANTE : LA
SUISSE RECONNAIT L'INDEPENDANCE ET LA SOUVERAINETE DE LA
REPUBLIQUE DE TURKMENISTAN ET SOUHAITE ENTRER EN RELATIONS
DIPLOMATIQUES AVEC ELLE. EN VOUS ADRESSANT MES PLUS VIVES
FELICITATIONS, JE FORME MES VOEUX CHALEUREUX POUR LA PROSPERITE
DE VOTRE PAYS ET DU PEUPLE DE LA REPUBLIQUE DE TURKMENISTAN.

RENE FELBER
ACTUEL VICE-PRESIDENT ET PRESIDENT DES LE 1ER JANVIER 1992
DE LA CONFEDERATION SUISSE.

17:30 23 DEC 91
)))